

**United Nations Economic and Social Commission
for Western Asia**

**The First Joint ESCWA-UNCTAD-OECD
Competition Forum for the Arab Region
Beirut, Lebanon : 23 - 24 January 2020**

**« L'appui au renforcement des capacités des jeunes
Autorités de la concurrence, un élément essentiel
pour la réussite du Programme CNUCED-MENA »**

Contribution du Conseil de la concurrence – Algérie

Présentée par : Dr. Mohammed Tayeb MEDJAHED^(*)

Membre permanent du Conseil de la Concurrence – ALGERIE

Aux travaux de la 2^{ème} session : « Effective competition frameworks »

« L'appui au renforcement des capacités des jeunes Autorités de la concurrence, un élément essentiel pour la réussite du Programme CNUCED-MENA »

Dr. Mohammed Tayeb MEDJAHED^(*)

Présentation :

Le droit de la concurrence se développe très rapidement en une branche spécifique du droit. En dépit de son influence grandissante sur les droits nationaux et régionaux et sur la politique menée à ces niveaux et en raison de sa technicité et de sa complexité, le droit de la concurrence reste encore souvent mal connu.

Il existe dans le domaine de la politique de la concurrence un besoin d'assistance technique et de conseils de renforcement des capacités qui croît rapidement et dépasse de loin les ressources de ceux qui les fournissent. Par ailleurs, les pays sont plus nombreux à participer à cette action. Ces deux considérations soulèvent d'importantes questions de financement et de coordination.

Dans ce contexte, les problèmes devant lesquels se trouvent les gouvernements des pays de *la région* du Moyen Orient et Nord d'Afrique en matière d'assistance technique et de renforcement des capacités liées aux règles de droit et politiques de la concurrence sont extrêmement complexes. L'une des caractéristiques de la CNUCED réside précisément dans *son mécanisme sophistiqué de renforcement des capacités*.

Ce n'est pourtant que depuis l'établissement du Programme CNUCED-MENA que l'on s'est rendu compte qu'une intervention purement nationale était insuffisante pour résoudre, sur le plan international, des problèmes économiques et politiques de plus en plus aigus. Il est clair que la plupart des pays Membres de la CNUCED veulent se servir des avantages du *Programme CNUCED-MENA* sur la concurrence. Par exemple, *les pays de la région du Moyen Orient et Nord d'Afrique, souvent n'ont pas un nombre suffisant de ressources humaines spécialisées qui sont des experts en matière de droit de la concurrence*.

Ils n'ont pas également la capacité de parvenir à l'utilisation efficace des instruments de droit que prévoit le droit de la concurrence et essentiellement pour qu'ils puissent retirer les avantages qu'ils ont droit aux termes du Programme CNUCED-MENA.

La mise en œuvre de politiques de concurrence devrait être accompagnée par l'élaboration des programmes d'assistance technique et de formation.

De nombreux pays de *la région* du Moyen Orient et Nord d'Afrique ont souligné qu'ils avaient *un besoin vital et permanent d'assistance technique pour le renforcement de leurs capacités, afin de pouvoir s'acquitter des obligations contractées dans le Programme CNUCED-MENA*. Ils ont en outre jugé important de faire coïncider davantage cette assistance avec les besoins techniques ou juridiques spécifiques en matière de droit et politique de la concurrence.

À cette fin, tout en reconnaissant les efforts consentis par la communauté internationale, la CNUCED à travers la mise en œuvre du Programme CNUCED-MENA a préconisé non seulement d'intensifier l'assistance technique, mais aussi de coordonner plus efficacement l'assistance technique de toute origine.

Il est généralement admis que l'assistance technique et la formation liées au droit et politique de la concurrence, dispensées par la CNUCED peuvent contribuer d'une manière plus effective à renforcer durablement les capacités si elles sont planifiées et conçues sur la base d'une évaluation approfondie des besoins des pays affiliés à ce programme par la mise à niveau des Rapporteurs et Agents chargés des enquêtes (Organe d'instruction) relatives au droit de la concurrence en matière de pratiques d'enquêtes et techniques d'investigation, (en terme de droit et procédures) d'une part. Ainsi, à travers la prise en charge du dispositif d'accompagnement des entreprises pour leur mise en conformité aux règles du droit de la concurrence d'une autre part.

Questions d'Ordre Général :

- a) Le renforcement des capacités humaines des pays affiliés au Programme CNUCED-MENA est-il satisfaisant ?
- b) Si l'instauration d'un programme d'assistance technique et de renforcement des capacités liées aux règles de droit de la concurrence, traduit un progrès institutionnel sans précédent, l'appel accru aux règles juridiques constitue-t-il en lui-même un progrès de la légalité ?
- c) Plus de règles signifie-t-il nécessairement plus de droit ?
- d) Le renforcement de la réglementation juridique en matière de concurrence est-il efficace ?
- e) Le renforcement de la réglementation juridique en matière de concurrence est-il souhaitable ?
- f) La règle de droit, réclamée par tous, ne reste-t-elle pas subordonnée aux intérêts des Etats, lesquels cherchent à la façonner conformément à leurs objectifs et à l'utiliser en fonction de leurs préoccupations propres ?
- g) Comment le droit de la concurrence et les politiques de la concurrence se relient-ils à d'autres secteurs du droit international et de leurs mécanismes correspondants aux législations des pays affiliés au Programme CNUCED-MENA ?
- h) Quelles sont les conséquences de la spécialisation rapide du droit de la concurrence suite au développement des politiques de la concurrence et du nombre croissant des législations internationales et régionales sur les règles de la concurrence ?
- i) Est-ce que les divergences qui résultent suite au traitement de ces règles potentielles pourraient-elles aboutir à une issue ?
- j) Comment la concordance peut-elle être réalisée ?

Définir le renforcement des capacités à travers l'assistance technique : L'importance du Programme CNUCED pour les pays du Moyen Orient et Nord d'Afrique :

Le Comité d'Aide au Développement (CAD) de l'OCDE définit le *RCLC*^(*) comme étant l'ensemble des activités des bailleurs de fonds et des pays partenaires qui permettent aux décideurs, aux entreprises et aux acteurs de la société civile des pays partenaires mieux à même :

- De collaborer à l'élaboration et à la mise en œuvre d'une stratégie du développement des échanges qui soit intégrée dans une stratégie plus générale de développement national ;
- D'améliorer la prise en charge des autorités de la concurrence par le renforcement des capacités humaines de l'encadrement de ces institutions ;
- De participer aux institutions, aux négociations et aux processus qui façonnent la politique de la concurrence à l'échelle nationale, ainsi qu'à la mise en conformité aux règles et politiques de la concurrence au niveau international, de même que d'en tirer parti.

L'assistance technique et les conseils en matière de renforcement des capacités sont bien *adaptés à la lutte contre le manque de compétences spécialisées* dans les pays bénéficiaires.

Certains pays fournisseurs estiment que la forme d'assistance la plus efficace pour ces pays est la présence de conseillers détachés à long terme par un pays au bénéfice d'un autre. Les conseillers résidant à un certain temps dans le pays bénéficiaire acquièrent une connaissance intime des spécificités de celui-ci, *connaissance qui leur permet d'appliquer au bon contexte des compétences spécialisées probablement accumulées dans des circonstances très différentes.*

Par ailleurs, les conseillers à demeure sont en mesure de gagner la confiance de leurs clients, c'est-à-dire des responsables des questions de concurrence dans le pays bénéficiaire. (Exp. : Dans la mise en œuvre du Programme CNUCED-MENA) *leurs conseils seront à la fois mieux ciblés, car ils reflètent une connaissance concrète du contexte local, et mieux acceptés.*

Ce type d'assistance technique a été considéré par les bénéficiaires comme particulièrement intéressant. Ils ont fait observer que les retombées positives des exercices d'assistance technique et de renforcement des capacités étaient directement en fonction de la durée du séjour des conseillers - six mois au moins étant la durée préconisée.

^(*) *RCLC* : Les termes ont évolué, passant d'assistance technique à coopération technique puis au renforcement des capacités. Nous utilisons l'expression renforcement des capacités liées au commerce à moins que le contexte ne requière un terme plus précis. Assistance technique, par exemple, sert généralement à désigner les conseils spécialisés sur des questions précises.

Malheureusement, la fourniture de conseils à demeure sur une longue durée coûte cher. De plus, de nombreux pays ou organismes fournisseurs de moindre taille ne disposent pas des équipes nécessaires à l'affectation d'une ou plusieurs personnes à l'étranger pendant plusieurs mois. A cela, il faut ajouter que si ce type d'assistance s'avère particulièrement utile pour le pays bénéficiaire, **les contraintes en matière de ressources financières limitent sa fourniture à quelques pays en même temps.**

Aussi les séminaires et ateliers doivent-ils jouer un rôle important, dans la mesure où ils permettent de rassembler plusieurs pays bénéficiaires et nécessitent des dépenses moindres de la part des pays fournisseurs. Souvent, ces manifestations mélangent conférences et exercices pratiques menés par un groupe d'experts des pays fournisseurs.

Les études de cas fondées sur des situations réelles des pays bénéficiaires constituent fréquemment le moyen principal et le plus efficace de transférer le savoir-faire. Les exercices à base de situations hypothétiques et de jeux de rôles se sont aussi montrés efficaces.

Dans les actions menées par la CNUCED dans la mise en œuvre de ces Programmes de Mise à Niveau sur le droit et politiques de la concurrence auprès des pays en développement, les séminaires et ateliers sont habituellement organisés région par région, les pays bénéficiaires étant par exemple ceux de la région du Moyen Orient et Nord d'Afrique. **Cette méthode est jugée comme efficace et efficiente car les pays d'une région donnée ont en commun de nombreuses caractéristiques et sont très susceptibles de rencontrer les mêmes difficultés d'acceptation et de mise en œuvre de leur politique de concurrence (cas des pays Arabes).**

Les manifestations régionales ont aussi ceci de fort important qu'elles facilitent la constitution d'un réseau de relations entre des fonctionnaires de pays voisins responsables de la mise en œuvre de la concurrence. (Les manifestations interrégionales, surtout si elles concernent des fonctionnaires de haut rang, encouragent aussi utilement ce maillage.)

La mise à disposition de documents rédigés spécialement à l'intention des pays du Moyen Orient et Nord d'Afrique est un élément important, et parfois négligé, l'assistance technique en matière de droit et politiques de la concurrence.

Plusieurs pays et organisations internationales, **dont la CNUCED, ont élaboré de tels documents. Il faut toutefois noter que l'utilité de documents écrits est décuplée lorsqu'une traduction est disponible dans la langue du pays bénéficiaire. La fourniture de traductions, bien entendu, augmente le coût de ce mode d'assistance.**

Rappel des principaux objectifs visés par le Programme CNUCED-MENA :

- La promotion de l'intégration régionale à travers la formulation de bonnes règles de concurrence et l'application efficiente des dispositifs et normes ayant trait à la concurrence et à la protection des consommateurs ;

- La bonne gouvernance et la lutte contre la corruption et la pauvreté ;
- La formation et la mise à niveau des responsables et le renforcement des capacités des institutions ;
- Le respect des règles de la concurrence et la protection des consommateurs par les entreprises et les associations ;
- L'intégration du secteur informel dans le circuit légal pour garantir une concurrence loyale entre les acteurs économiques ;
- Une meilleure maîtrise de droit et politiques de la concurrence à travers l'organisation des ateliers et la conception de lignes directrices qui contribuent à une bonne application et vulgarisation des lois et règlements ;
- L'établissement d'un bon dialogue et d'une bonne concertation entre les institutions et acteurs économiques pour garantir une mise en œuvre efficace du droit, des politiques de la concurrence, de protection des consommateurs et d'une bonne gouvernance en la matière visant à garantir le bien-être des citoyens et l'égalité des sexes.

Les activités du programme à travers, les thématiques abordées par les experts lors des travaux des ateliers organisés et d'une manière générale, ont permis :

- ❖ L'apport d'une **plus-value conséquente** pour l'ensemble des institutions algériennes concernées et les associations de protection des consommateurs ;
- ❖ **La mise à niveau** des personnels et des institutions par rapport aux règles et standards en vigueur aux plans régional et international ;
- ❖ L'amélioration du **rendement et de l'efficacité des Autorités-Conseils de la concurrence des pays du MENA**, et leurs structures.

Activités réalisées citées à titre d'exemple :

1°) Ateliers : parmi ces activités, il y a lieu de citer :

- l'atelier de lancement du programme tenu à AGGADIR - MAROC au cours duquel les **(Autorités-Conseils)** ont présentés leurs besoins ;
- et à titre indicatif l'action portant sur **l'audit du droit algérien sur la concurrence** qui a fait objet d'un séminaire organisé, grâce au soutien apporté par le pays donateur, le 17 mai 2017 à ALGER au cours duquel, l'expert de la CNUCED Monsieur ***Philippe BRUSICK*** a présenté les résultats de l'expertise menée dans ce cadre.
- L'atelier organisé sur le commerce électronique et la gestion des plaintes des consommateurs à Beyrouth (LIBAN) du 14 au 17 octobre 2017 ;

- L'atelier qui s'est tenu du 25 au 28 février 2018 et qui a porté sur le lancement du programme d'assistance technique des pays du MENA pour le renforcement de leurs capacités.

2°) Lignes directrices de la bonne gouvernance, lexique du droit de la concurrence et guide de clémence.

Perspectives du Programme, Suggestions et Recommandations :

1. Afin de mieux appréhender le problème de la mise en œuvre du **Programme CNUCED-MENA** dans le cadre de ce nouveau contexte. Il devient nécessaire et urgent de renforcer les autorités de la concurrence affiliées à ce programme en moyens adaptés tant matériels qu'humains, de manière à assurer une bonne maîtrise des sujets relatifs aux questions de droit et politiques de la concurrence.
2. A ce jour les Autorités-Conseils de la concurrence des pays du MENA **sont les moins impliquées dans la recherche sur les questions de concurrence comparé à leurs collègues des Autorités-Conseils de concurrence des pays développés**, bien qu'ils sont aussi peut parmi ceux qui prennent des initiatives dans le domaine, malgré que le besoin accru des institutions publiques économiques de leur pays de ces compétences dans la prise en charge des dispositifs en relation direct avec l'adoption de politiques de la concurrence adéquates avec les règles du droit de la concurrence.
3. Les Autorités-Conseils de la concurrence des pays du MENA sont appelées à jouer un rôle plus actif en donnant plus d'intérêt aux sujets et questions de droit et politiques de la concurrence par **l'insertion des programmes de recherches qui traitent dans le fond les questions qui touchent de près comme de loin à ses problématiques.**

Dans sa globalité ces programmes s'orientent vers la vulgarisation des règles de droit de la concurrence et au rôle joué par ces autorités ; et dans sa spécificité par l'interprétation de ces règles dans la pratique en termes de droit et de procédures.

Un vaste champ de recherche qui peut se focaliser dans de différents domaines liés aux questions de la concurrence dont ceux qui préoccupent les Institutions administratives chargées à traiter ce genre de problèmes dans leurs pays... des sujets abordables en matière de recherche sans limite...

4. L'implication des Autorités-Conseils de la concurrence des pays du MENA doit se manifester par ce genre d'initiatives à travers la mise en œuvre du Programme CNUCED-MENA de là qui a déjà fourni beaucoup d'effort en organisant pas mal de rencontre pour les autorités de la concurrence des pays de cette région, à titre d'exemple celle qui a eu lieu à Beyrouth au LIBAN au mois d'avril 2017, témoigne de sa bonne volonté d'assurer la continuité pour l'ensemble du processus d'assistance technique et de renforcement des capacités en terme général.

5. Finalement ce type de compétence *doit être répertorié en tant que compétence référencier dans l'Ordre des Experts internationaux de la CNUCED*, UNESCWA et OCDE aussi bien pour les impliqué dans les différentes activités de formation et d'assistance technique en relations avec les pratiques liées au droit et politiques de la concurrence dans leurs pays. (La Formation des Formateurs, inscrite dans le Programme CNUCED-MENA comme référence. « C.F. Ateliers et workshop organisés à Tunis - Tunisie Déc. 2017 ») ;
6. La mise en place d'une banque de données réglementaires, reliée à l'ensemble des autorités-Conseils de concurrence et pour débiter commençant par l'instauration des réseaux intranet, qui permet à tout l'ensemble des cadres de ces autorités d'avoir accès à l'ensemble des réglementations actualisées ;
7. La *conception interne de travail spécifique aux besoins des Autorités-Conseils de la concurrence* qui traite les questions de droit et politiques de la concurrence, permettant une meilleure circulation de l'information entre l'ensemble des autorités de la concurrence des pays de MENA, et garantissant une meilleure fiabilité de l'information ; ces logiciels peuvent concerner :
- 7.1. Un logiciel permettant des informations collectées au niveau de la division de la recherche de la CNUCED et le centre d'archive et de la documentation de la CNUCED... (La Plate-forme des TIC, inscrite dans le Programme CNUCED-MENA comme référence) ; En réponse aux préoccupations soulevées par les services de la CNUCED concernant ce point, les modalités de gestion de la plateforme commune (site web) aux pays du MENA (identification des pays appelés à la gérer) pour garantir la pérennité du programme ;
- 7.2. Un logiciel reprenant l'ensemble des études sur les questions de droit et politiques de la concurrence réalisés par les différents structures de la CNUCED ou/et entre la CNUCED et les autres institutions à vocation internationale ...OCDE, ICN, ACF, OMC, CCI, FMI et Banque Mondiale... ; facilitant aux *Autorités-Conseils* de la concurrence des pays du MENA concernées, l'exploitation d'un fond documentaire susceptible d'enrichir leurs travaux de recherches (La Plate-forme des TIC, inscrite dans le Programme CNUCED-MENA comme référence).

En Résumé :

- La mise en place d'un site web dédié au programme ou dans l'immédiat à travers la création d'une rubrique spécifique au programme au niveau du site web de la CNUCED ;
- La création d'une plateforme commune aux pays du MENA pour créer un espace d'échanges permanent et garantir la pérennité du programme ;
- Le renforcement et l'enrichissement de la page Facebook dédié au programme ;
- Le recours à la méthode de la visioconférence dans la gestion du programme ;
- La création d'une lettre (bulletin) dédiée au programme ;

- La communication par la CNUCED des documents relatifs aux activités organisées pour permettre leur exploitation dans le cadre de la préparation des ateliers ;
- La diffusion, après chaque atelier, d'un imprimé d'évaluation à remplir par les participants ;
- La mise en œuvre d'un plan de formation de formateurs pour garantir la pérennité du programme et la restitution en direction des personnels des pays du MENA ;
- Le lancement d'une formation e-learning à travers une application électronique ;
- La mise en place d'une plateforme dédiée spécialement aux programmes de formation futurs qui seront lancés par les centres de formation créés dans le cadre du programme CNUCED-MENA ;
- La création d'un cadre de coopération bilatéral et multilatéral entre les institutions de la concurrence des pays du MENA.

Au titre des ateliers et des séminaires futurs, les thématiques, ci- après, nous paraissent pertinentes, à savoir :

- Modalités d'observation et d'analyse du marché ;
- Les techniques de réalisation des enquêtes (Pratiques d'enquête et techniques d'investigation) ;
- La question du monopole et du service public dans le droit de la concurrence ;
- La problématique des entreprises publiques dans le droit de la concurrence ;
- Les modalités d'évaluation de l'efficacité de la concurrence ;
- Les règles de contrôle des concentrations. Édition d'autres guides en matière de concurrence pour compléter ceux déjà réalisés (lexique relatif à la concurrence, outil de la clémence et guide de bonne gouvernance).

Conclusion :

En Conclusion, il y a lieu de donner un véritable rôle aux **Autorités-Conseils** de la concurrence des pays du MENA dans la mise en œuvre du Programme CNUCED-MENA afin de faciliter leur intégration dans ses différentes activités. La réussite de cette intégration est subordonnée à l'élaboration des programmes d'assistance technique et de formation en direction des **Autorités-Conseils** de la concurrence qui souffrent d'un manque terrible en la matière. Cette assistance est devenue une nécessité absolue pour promouvoir la concurrence dans l'économie de leur pays.

Les pays du MENA, malgré leurs immenses ressources et ses moyens financiers restent frappés de stagnation et le niveau de revenu moyen place la plupart des pays de cette zone en queue de liste des pays à revenu intermédiaire, les inégalités de revenu se sont creusées, le taux de croissance de la consommation privée par habitant a été négative sur la dernière décennie.

L'heure est venue pour les pays du MENA de lancer un New Deal pour que les fruits d'appui au renforcement des capacités nationales, à la coopération technique et aux services consultatifs soient équitablement répartis pour le renforcement des capacités de leurs Autorités-Conseils de la concurrence.

C'est la condition absolue à remplir pour que la mise en œuvre du Programme CNUCED-MENA soit désormais utile, si non c'est le système faisant du profit l'unique paramètre qui se bloquera dangereusement. Il faut donc mettre les moyens au service d'une fin qui ne peut être que l'être humain et non penser et agir à l'inverse.

Le droit de la concurrence mérite ainsi d'être étudié. Par la crédibilité dont il jouit auprès des États, l'articulation de ses règles, la recherche d'équilibre qu'il contient et la place adéquate, quoique parfois encore trop importante, laissée au critère de proportionnalité, il nous semble être une source d'inspiration utile pour le développement du droit d'économie internationale.

Il nous paraît en outre opportunément contribuer à l'objectif du développement durable et à l'élaboration de politiques intérieures mieux réfléchies, moins unilatérales et plus adaptées à la globalisation. *Cela implique cependant que le droit de la concurrence soit connu et étudié par le plus grand nombre. Tel était aussi notre objectif.*

En guise de conclusion, le Conseil Algérien de la concurrence :

- *Réitère encore ses vifs remerciements aux responsables de la CNUCED pour leur disponibilité et les efforts déployés au titre de la gestion du programme et au Gouvernement Suédois pour sa contribution efficiente aux activités du programme CNUCED-MENA ;*
- *Formule le souhait que le programme connaisse un prolongement tant il a été bénéfique et utile pour l'ensemble des Autorités-Conseils de la concurrence des pays du MENA ;*
- *Et confirme sa disponibilité totale à l'égard des services et responsables de la CNUCED ; UNESCWA et OCDE pour continuer à collaborer activement dans ce sens au titre de ce programme ou pour la réalisation d'autres activités futures dans le cadre d'autres programmes.*

(*)Dr. Mohammed Tayeb MEDJAHED

**Membre Permanent du Conseil
de la Concurrence – ALGERIE
E-mail : tayedd@yahoo.fr**

(*)L'Auteur de cette contribution est Membre Permanent du Conseil Algérien de la concurrence : Docteur en droit public d'économie internationale, Académicien et chercheur.

RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES :

1. **Conseil canadien pour la coopération internationale :** Mondialisation de la pauvreté Les enjeux pour le Canada : perspectives des ONG Renforcement des capacités liées au commerce (RCLC) et à l'assistance technique (RCAT) : Renforcer les capacités, dans quel but ? Etude du Conseil canadien pour la coopération internationale. Série sur le commerce et la pauvreté - Septembre 2003. Traduction : François Lavallée, trad. Ce document est également publié en anglais sous le titre Trade-Related Capacity Building (TRCB) and Technical Assistance (TRTA): Capacity Building for Whose Agenda ?
2. **DEWOST Jean-Louis :** Vers un ordre juridique mondial ?. European integration and international coordination : studies in transnational economic Law in honour of Claus-Dieter Ehlermann / ed. by Armin von Bogdandy, Petros C. Mavroidis and Yves Mény. The Hague [etc.]: Kluwer Law International, 2002.
3. **DOMINICE, Christian :** « L'ordre juridique international entre tradition et innovation » - Recueil d'études, sous la direction de J. BELHUMEUR et L. CONDORELLI. Publication de l'IUHEI de Genève, PUF, Paris, 1997.
4. **FEUER G. :** Les pays en développement et le droit international du développement. Annuaire Français de droit international. Edition du CNRS, Paris, 1994.
5. **REY J.-J. et DUTRY J. :** Institutions économiques internationales, Bruxelles, Bruylant, 2001, 3^e éd.
6. **ROSIK Patricia :** Les transformations du droit international économique : les Etats et le société civile face à la mondialisation économique. Harmattan, 2003.
7. **SAJJANHAR Ashok :** Communication sur Les Subventions, présentée lors des travaux de l'atelier de la CNUCED sur l'élaboration d'un programme positif pour les futures négociations commerciales, Séoul (Corée) - 8-10 juin 1999. Ouvrage de référence : " Les initiatives des pays en développement pour les futures négociations commerciales" - Publications des Nations Unies, Genève - juillet 2002.
8. **SUR S. :** Quelques observations sur les normes juridiques internationales, Revue générale de droit international public, Pédone, Paris, n°4 octobre-décembre 1985.
9. **CNUCED :** GUIDE DE LA COOPÉRATION TECHNIQUE DE LA CNUCED : Renforcement des capacités en matière de commerce et de développement depuis 1964. Document disponible sur le site Internet de la CNUCED.
10. **CNUCED :** Rapport du CNUCED, 2003,. Document disponible sur le site Internet de la CNUCED.
11. **OCDE :** Le renforcement des capacités commerciales : un élément essentiel pour le développement. Synthèse sur le thème de renforcement des capacités commerciales des pays en développement. Publication de « l'Observateur de l'OCDE ». Septembre 2003. Document disponible sur le site Internet de la CNUCED.
12. **OCDE :** Harmoniser l'aide pour renforcer son efficacité : Document sur les bonnes pratiques. OCDE 2003. Document disponible sur le site Internet de la CNUCED.
13. **OMC/OCDE :** Rapport conjoint CNUCED/OCDE de 2006 sur l'assistance technique et le renforcement des capacités liés au commerce (AT/RCLC). Document disponible sur le site Internet de la CNUCED.
14. **CCI :** Rapport du comité du Fonds global d'affectation spéciale : Groupe consultatif commun du Centre du commerce international Quarantième session - Genève, 25 - 27 avril 2007. Document disponible sur le site Internet de la CNUCED.
15. **HUTCHINSON Moira :** « Renforcement des capacités liées au commerce (RCLC) et à l'assistance technique (RCAT) : Renforcer les capacités, dans quel but ? » Page 15. Ce document est également publié en anglais sous le titre Trade-Related Capacity Building (TRCB) and Technical Assistance (TRTA): Capacity Building for Whose Agenda ? En septembre 2003. Pour le Conseil canadien pour la coopération internationale - Série sur le commerce et la pauvreté.
16. **Invisible governance : international secretariats in global politics / John Mathiason.** Publisher/Date : Bloomfield, Conn. : Kumarian Press, 2007.
17. **Programme CNUCED-MENA (2015-2020).** Document disponible sur le site Internet de la CNUCED.